

QU'ON SE LE DISE...

Commune d'Aspres-sur-Buëch
Octobre 2016



EDITORIAL

En 2015, lors de l'enregistrement de l'émission « Les Trésors DICI », deux habitants de la commune non natifs de celle-ci avaient souligné leur joie d'habiter le village. L'un d'eux avait même insisté en disant qu'il n'avait pas pu en repartir tant il se sentait bien à Aspres-sur-Buëch.

Quelles sont les raisons de ce bien-être ? Les services et les commerces présents dans le village, le bleu du ciel et l'ensoleillement, l'environnement sauvage de nos collines et la beauté de notre Buëch ou alors la dimension de notre village, une dimension humaine qui permet les échanges et la convivialité.

Je dirais que c'est un peu tout cela en y ajoutant également un tissu associatif dense et dynamique avec de multiples activités facilitant les rencontres et favorisant l'esprit d'initiative, tout cela au bénéfice de la population du village.

Je ne peux qu'être satisfaite, ainsi que les conseillers municipaux, de ce dynamisme associatif.

Quand on me suggère l'organisation d'une course de caisses à savon, d'une fête de l'air au Chevalet, d'une fête médiévale au parc des séquoias, de concerts à l'église, d'une fête votive animée, d'un concours au club canin, d'un spectacle des excentrés de La Passerelle, d'un carnaval des enfants de l'école ou simplement d'une nouvelle activité sur la commune, comment résister ? On ne peut que se rallier et la mairie est tout de suite de la partie en participant et en soutenant à sa manière.

Certes, pour les manifestations estivales de cette année, cela a été un peu plus compliqué car nous avons dû prendre des mesures afin d'appliquer les directives préfectorales pour la sécurité dans les manifestations.

Mais peu importe, les bénévoles ont assuré comme d'habitude et nous ne pouvons que les remercier et nous leur disons : **SURTOUT CONTINUEZ !**

Votre Maire, Françoise PINET





Réunion du 26 Juillet

Tous les conseillers présents sauf Odile DURAND (pouvoir à Françoise PINET), Céline PIERROT et Julie GAY-PARA.



Les délibérations suivantes ont été adoptées :

➤ AVIS FAVORABLE SUR L'ARRETE PREFECTORAL EN DATE DU 23 MAI 2016 SUR LE PROJET DE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « BUËCH-DEVOLUY »

Cet arrêté préfectoral fixe le projet de périmètre de la future Communauté de Communes « Buëch-Dévoluy », regroupant les deux communautés de communes du Haut Buëch et du Buëch-Dévoluy soit 20 communes.

➤ REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DEFINITION DES OBJECTIFS

Les objectifs de cette révision ont été identifiés lors des différentes réunions de travail :

- tenir compte des évolutions réglementaires liées à l'aménagement du territoire,
- veiller à la compatibilité avec la loi montagne,
- poursuivre et encourager la croissance démographique,
- maintenir la diversité de la population,
- préserver les qualités du territoire,
- engager une réflexion sur l'aménagement et le devenir des abords du pôle d'équipements et de l'entrée sud du village,
- permettre le maintien des structures économiques, touristiques et des services existants, et l'accueil de nouvelles activités,
- protéger les espaces naturels,
- préserver le potentiel agricole du territoire,
- prendre en compte les risques naturels et technologiques.



Photo prise par Eymeric PINET

➤ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

Il s'agit des locaux de la Maison du Parc et des locaux de l'école communale mis à disposition à titre gratuit le soir après la classe, le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires, afin de permettre au CIAS d'assurer des activités périscolaires.

➤ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LE CIAS

Le CIAS s'engage à mettre à disposition pendant la période scolaire deux animateurs pour effectuer l'accueil des temps périscolaires. La convention est conclue du 1^{er} septembre 2016 au 8 juillet 2017 pour un coût pour la commune de 4 104 €.

➤ NOUVEL ENTREPOT COMMUNAL

- Signature d'un avenant au marché initial concernant le remplacement des tôles après constat de leur mauvais état pour un coût de 3 940 € HT
- Signature d'un devis pour la réalisation du dallage pour un coût de 8 848 € HT
- Demande d'une subvention au conseil départemental à hauteur de 7 144 € HT pour le financement du dallage et de l'installation électrique.



↳ NOUVELLE STATION D'EPURATION ET TRAVAUX D'ELIMINATION DES EAUX PARASITES

Signature d'un avenant au marché de travaux concernant l'entreprise EPUR NATURE (lot A) pour un montant global de 19 425,70 € HT ce qui porte le marché à un montant de 535 727,60 € HT.

↳ DEUXIEME TRANCHE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE LE LONG DE LA RD1075

Lancement de la consultation des entreprises pour la réfection des réseaux secs et humides (voir article ci-après).

↳ PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Montant de la participation due pour l'année scolaire 2015/2016 : 866 € par enfant

↳ PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE

Montant de la participation due pour l'année scolaire 2015/2016 : 7,45 € par repas

↳ PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES (de 15H45 à 16H30)

Montant de la participation due pour l'année scolaire 2015/2016 : 1,79 € par enfant et par jour (3/4 d'heure)

↳ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB CANIN POUR LA PARTICIPATION DE DEUX ADHERENTS AU CHAMPIONNAT DU MONDE DE CHIEN DE SAUVETAGE EN ROUMANIE (voir article ci-après)

Montant de la subvention : 300 €

↳ SIGNATURE D'UN MANIFESTE POUR LE RENOUVEAU DE L'ETOILE DE VEYNES



Il s'agit d'une démarche collective visant à assurer la promotion, le maintien et le développement des services de la ligne ferroviaire des Alpes du Sud avec l'ensemble des acteurs de la sauvegarde du train. Un manifeste pour le renouveau de l'Etoile de Veynes a été ainsi rédigé car cette infrastructure ferroviaire permet l'interconnexion avec des liaisons entre Marseille, Valence, Grenoble et Briançon. Elle permet également l'accès à l'ensemble du réseau national.

Ce manifeste se veut la traduction des constats, des besoins des habitants, des décideurs locaux et des touristes. Une égalité des chances entre territoires en matière d'infrastructures et d'équipements. Le collectif souhaite que le conseil municipal signe ce manifeste.

Réunion du 15 Septembre

Tous les conseillers présents sauf Julie GAY-PARA.

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

↳ NOUVEL ENTREPOT COMMUNAL - INSTALLATION DU RESEAU ELECTRIQUE

Entreprise retenue : AVENIR RADIO pour un montant de 4 853 € HT



DEUXIEME TRANCHE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE LE LONG DE LA RD1075 - CHOIX DE L'ENTREPRISE CHARGEE DES TRAVAUX DES RESEAUX SECS ET HUMIDES

Récapitulatif des offres :

Entreprise POLDER pour un montant de 266 036 ,25 € HT

Entreprise PISTONO pour un montant de 196 795,86 € HT

Entreprise MINETTO pour un montant de 225 316 € HT

Critères retenus : valeur technique (50 %), prix (40 %) et délais de réalisation (10%)

Choix du conseil : Entreprise PISTONO



SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SERRES POUR L'INSCRIPTION EXCEPTIONNELLE D'ENFANTS A LA CANTINE SCOLAIRE

La participation exceptionnelle de la commune est fixée à 6,70 € par repas et concernera trois enfants pour deux jours de cantine par semaine ; elle se limitera à l'année scolaire 2016/2017.



LA NOUVELLE STATION D'EPURATION

Une opération tant attendue se termine :
on ne peut que s'en réjouir !



Il s'agit bien sûr de la nouvelle station d'épuration qui va être mise en service début octobre après un an de travaux suivis par notre maître d'œuvre, le bureau d'études IRH, et la commission des travaux de la commune.

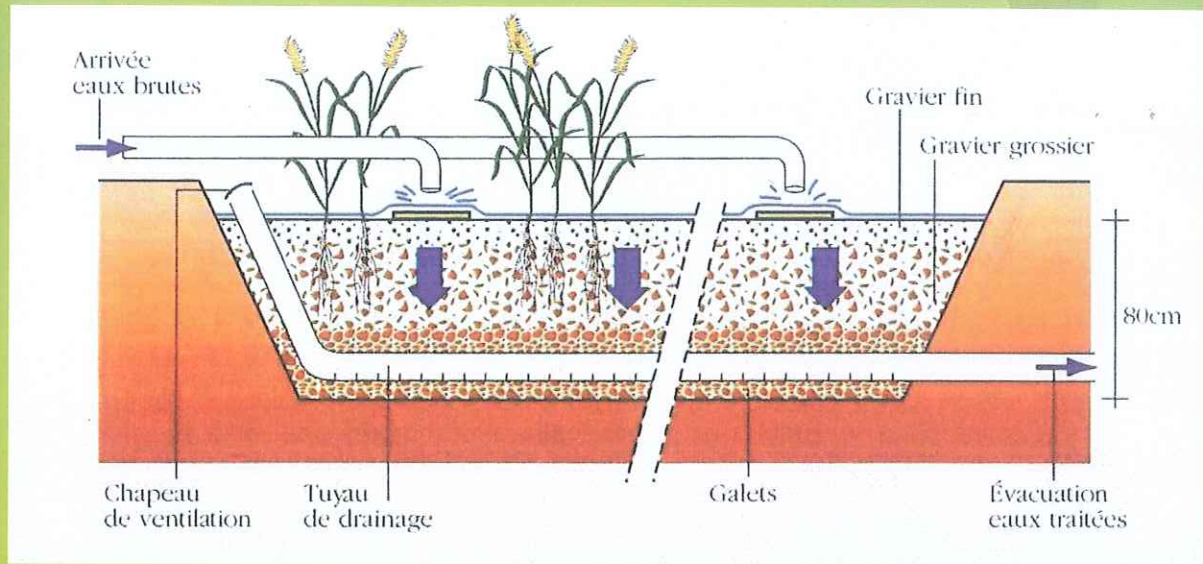
Une opération qui intègre également l'ensemble des travaux d'élimination des eaux parasites dont nous pouvons être fiers et satisfaits pour deux raisons :

- elle garantit un traitement performant des eaux usées et une préservation de la qualité des eaux du Grand Buëch, lieu de rejet des eaux après traitement.
- elle a été financée à hauteur de 73 % : l'Agence de l'Eau (29 %), le Conseil Départemental (23 %) et le Conseil Régional (21%) pour un coût TTC d'environ 1 million d'euros.

La filière de traitement des eaux usées retenue est composée de filtres plantés de roseaux. Cette technologie est fiable, simple d'exploitation, facilitant grandement la gestion des boues. De surcroît, elle est bien acceptée en raison d'une image ressentie comme naturelle, renforcée par sa bonne aptitude à l'intégration en milieu rural. Cette technique utilise le principe de l'épuration par culture fixée sur un support filtrant et drainant. Les bassins de moindre profondeur sont remplis de matériaux de type gravier, de granulométries différentes selon leur usage :

- du gravier grossier enrobant des drains au fond du bassin, pour le drainage des eaux filtrées,
- du gravier de granulométrie moyenne en couche intermédiaire pour la répartition de l'écoulement des eaux,
- du gravier fin en surface pour la plantation des roseaux et la filtration des effluents.





Une dernière précision : les eaux à traiter, hormis celles en provenance du Chevalet et du camping de l'Adrèch dirigées directement vers la station d'épuration, sont centralisées au lieudit La Rabière dans un poste de refoulement nouvellement construit pour les acheminer ensuite vers la station.

LA POURSUITE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DU VILLAGE

Une bonne nouvelle !

Les crédits pour les travaux de la deuxième tranche de l'aménagement de la traversée du village, à savoir le tronçon allant de la rue des glacières jusqu'à la voirie reliant le lotissement du Peyssier, ont été inscrits au budget primitif 2016. Faute d'assurance sur les financements extérieurs, ils ont été limités à cette partie de voirie.

Le conseil départemental dont les services ont particulièrement épaulé la commune a fait connaître récemment que les travaux de la sécurisation de la route départementale 1075, notamment dans la traversée des bourgs centres,

seraient pris en charge dans le Contrat Etat Région (CPER) avec un financement conjoint du Département, de l'Etat et de la Région. Notre dossier sur l'étude de ces travaux de la traversée étant fin prêt, l'opération sur Aspres serait donc retenue en priorité.

Cette information assurerait donc à la commune le financement via le CPER de la plus grande partie des travaux envisagés et ce sur la totalité de l'opération étant donné qu'elle sera maître d'ouvrage uniquement pour la réhabilitation des réseaux secs et humides.



Au vu de cette annonce et après examen des coûts, il a semblé opportun de prévoir la réhabilitation des réseaux sur le tronçon restant, à savoir jusqu'au passage du canal passant au-dessus de la route et ce à partir de cet automne 2016. Le conseil départemental assurera en qualité de maître d'ouvrage le reste des travaux (voirie, trottoirs, caniveaux etc) au printemps 2017.

C'est une grande satisfaction avant tout pour les riverains de cette route mais aussi pour l'ensemble de la population car l'image de l'entrée nord du village sera plus attrayante.

Je tiens à remercier Jean-Marie Bernard, Président du conseil départemental et Marcel Cannat, Vice-Président du conseil départemental chargé des routes, pour leurs aides dans l'aboutissement de ce dossier ainsi que les personnels techniques du département pour leurs conseils.

Françoise PINET

LE POINT SUR D'AUTRES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT



Le nouvel entrepôt communal



Les entreprises retenues ont finalisé les travaux de dépose et repose de l'armature métallique. Le dallage ainsi que l'électrification du bâtiment devraient être réalisés au mois d'octobre. Par la suite, l'équipe technique sera chargée de l'installation d'une clôture et d'un portail ainsi que de l'aménagement de l'intérieur du bâtiment.

Cette opération a bénéficié d'un financement de la Région à hauteur de 12 000 € et du département à hauteur de 7 144 €. Le coût restant à la commune s'élève à 84 000 €.

Un coût moindre pour un bâtiment de cette ampleur qui permettra d'une part à l'équipe technique de disposer d'un lieu de travail adapté et aux normes en matière de sécurité et d'autre part, de sécuriser le matériel de la commune.



Le city-stade



Dans les numéros précédents de « Qu'on se le dise » il a été indiqué que ce projet ne serait réalisé qu'après obtention de financement. Tout porte à croire que sa réalisation est envisageable puisqu'une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux a été notifiée et qu'une subvention de la Région au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire devrait être acquise en octobre. L'ensemble de ces aides permettra de limiter l'autofinancement de la commune à 30 % de la dépense. La suite dans le prochain numéro avec la date de réalisation et le choix du l'emplacement ...